

Motion 1795

Moins d'attente pour se faire opérer à l'hôpital !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la difficulté actuelle des HUG à faire face à l'afflux des patients devant subir une opération chirurgicale programmée ou en urgence ;
- les délais pouvant s'élever à plus d'une année pour les opérations programmées en ce qui concerne certaines affections provoquant douleur et gêne pour les patients ;
- que tout report d'une opération en urgence augmente sensiblement la mortalité des patients ainsi que les complications avant et après l'opération, rallongeant donc le séjour hospitalier ;
- que, dans le cadre d'une nouvelle convention tarifaire (FIM) de l'assurance accidents, les patients assurés en commune peuvent déjà se faire opérer dans le secteur privé sous certaines conditions,

invite le Conseil d'Etat

- à promouvoir une politique de collaboration entre les secteurs médicaux publics et privés dans les domaines de la chirurgie stationnaire et de la chirurgie ambulatoire, afin de trouver des solutions adéquates dans le but de réduire les temps d'attente pour les interventions chirurgicales.
- à tenir le Grand Conseil régulièrement informé des démarches entreprises pour favoriser cette collaboration.